Chambre des notaires

Présidence

Le 27 septembre 2016

Monsieur Pierre Arcand
Ministre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
ministre@mern.gouv.qc.ca

Objet : Intervention médiatique sur le projet de loi 106

Monsieur le Ministre,

Le 11 août dernier, le quotidien numérique La Presse+ publiait une lettre d'opinion de la Chambre des notaires du Québec intitulée « Ne pas oublier le citoyen ». Cette lettre s'inscrivait dans le débat démocratique relatif à l'étude du projet de loi n° 106, particulièrement en ce qui concerne l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures,* et avait pour objectif de reprendre les grands traits des commentaires que nous vous avions acheminés – ainsi qu'aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles – quelques jours auparavant.

Nous proposions, essentiellement, quelques mesures destinées à renforcer la sécurité juridique et financière des Québécoises et Québécois afin notamment qu'une diffusion efficace et transparente des licences d'exploitation par l'entremise du système actuel de la publicité des droits.

En réponse à ces commentaires, vous nous avez transmis, le 19 août suivant, une lettre nous fournissant des explications à nos interrogations. Nous vous remercions de poursuivre ainsi la discussion sur ces questions importantes.

Notre objectif, par nos commentaires initiaux, la lettre d'opinion qui en a découlé et notre présent échange, a toujours été de contribuer de façon constructive au besoin d'encadrement législatif des activités d'hydrocarbures de la société québécoise, en toute sécurité pour les personnes et les biens. C'est à titre d'acteur de premier plan du milieu juridique que nous avons souhaité collaborer à cet important projet de loi.

Nous regrettons la *politisation* de notre intervention par l'opposition officielle. Nous avons émis des propositions concrètes et techniques, mais ne souhaitons pas que notre contribution au débat ait pour conséquence de nuire à l'adoption du projet de loi n° 106, compte tenu de la nécessité d'un tel encadrement, ni qu'elle perpétue une obstruction partisane. Par notre prise de position publique, il ne faut pas voir plus qu'une modeste participation au processus législatif.

Comme vous, nous sommes motivés par le bien public et sa protection. Nous croyons que l'enceinte de l'Assemblée nationale et le dialogue démocratique qui en est afférent doivent approfondir la réflexion sur les propositions législatives soumises afin, ultimement, de les bonifier. À ce titre, nous vous remercions de prendre en compte nos observations, recommandations et suggestions. La Chambre des notaires du Québec est assurément un partenaire du gouvernement afin que soient véhiculées ou protégées les valeurs sur lesquelles est fondé le système juridique québécois, notamment en matière de responsabilités individuelles et collectives. À cet égard, nous sommes convaincus qu'ensemble nous pourrons proposer un cadre juridique sain, destiné à protéger adéquatement le citoyen.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président,

Gérard Guay, notaire
GG/NH/am